

## La laïcité : une invention française

**E**n 2004, à l'invitation de l'Association familiale loisirs et culture (Aflac – Saint-Berthevin), l'historien, Michel Denis (1931-2007) a traité une question faisant alors l'actualité : la laïcité. Voici une transcription presque littérale de son intervention.

Même si les uns et les autres nous avons des souvenirs personnels et des souvenirs transmis, nous n'avons pas vécu les moments les plus dramatiques, les plus tendus de cette histoire des combats laïcs ou de la persécution anticléricale.

De leur côté, sur cette question de la laïcité, les historiens s'efforcent actuellement d'en faire l'histoire. Ils essaient de faire comprendre l'enchaînement des faits, l'enchaînement des comportements, en faisant le plus possible abstraction des « petites histoires ». Ainsi, il y a maintenant une chaire de la laïcité à l'École pratique des hautes études, à Paris, et cela n'aurait pas été concevable cinquante ans plus tôt.

Il y a cent ans, le vécu de l'émergence de la laïcité a été dramatique. Essayons de prendre un peu de distance. Le mot laïcité lui-même, intraduisible dans toute autre langue, n'apparaît que dans les années 1870, c'est-à-dire au tout début de la III<sup>e</sup> République. Et le mot a mis un certain temps avant de s'imposer. Des hommes politiques préféraient parler de neutralité ou parlaient de sécularisation. Finalement, dans notre vocabulaire, le mot laïcité s'est donc imposé.

Sur la très longue durée, la laïcité à la française n'est qu'un moment qui commence avec la III<sup>e</sup> République et qui se poursuit jusqu'à nos jours, avec essentiellement deux sommets : l'époque de Jules Ferry (les

années 1880), puis en 1905 la loi de séparation des Églises et de l'État. Mais s'il y a deux sommets, cela se situe dans un mouvement de sécularisation dans presque toutes les sociétés du monde à travers les siècles.

Dans l'Antiquité grecque et romaine, les dieux participaient à la vie de la cité. Dans Homère, ils participaient aux combats. Dans les mentalités primitives, la société toute entière est menée par les dieux. On retrouve encore cela dans certaines régions du monde. Des classes populaires du Japon croient encore que les montagnes, les sources jouent un rôle dans la société. Ce phénomène, c'est ce que Max Weber, sociologue allemand, appelait : « *l'enchantement du monde* ». Les peuples primitifs vivent dans un monde enchanté où il y a des personnages mythiques qui interviennent dans la vie quotidienne. Et puis, en Europe, il y a progressivement un désenchantement du monde qui commence avec l'apparition du christianisme : la distinction entre la société des hommes et la religion devient de plus en plus nette. Le désenchantement du monde s'accompagne de l'incitation faite aux croyants à reporter leur foi à l'intérieur d'eux-mêmes et à faire sortir la religion de la vie sociale. Ce désenchantement du monde, c'est un phénomène majeur qui est allé en s'accroissant avec le temps. Ce qui s'est sécularisé, c'est l'État.

<b>Chronologie</b>	<b>1801</b>	Signature du Concordat entre Bonaparte et le pape. Le Concordat reconnaît que la religion catholique est celle de « la majorité des Français » (et non de l'État) et donne au chef de l'État le droit de nommer les évêques.
	<b>1848</b>	Louis-Napoléon Bonaparte devient président de la République.
	<b>1851</b>	Coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte qui sera proclamé empereur des Français en 1852. La République est abolie.
	<b>1870</b>	Défaite de Sedan et Commune de Paris. Avènement de la III <sup>e</sup> République. Le pape perd ses États.
	<b>1879-1885</b>	Jules Ferry est ministre de l'Instruction publique, puis président du Conseil. En 1881-1882, il fait voter une série de lois qui instaurent l'école gratuite, laïque et obligatoire.
	<b>1890-1905</b>	Période de fortes tensions entre la jeune République et les catholiques ultramontains. Les républicains craignent un coup d'État de la part d'officiers généraux catholiques, notamment lors de l'affaire Dreyfus.
	<b>1901</b>	Loi sur les associations, préparée par Waldeck-Rousseau. Cette loi contient un chapitre consacré aux congrégations.
	<b>1905</b>	Aristide Briand fait voter la loi dite de séparation des Églises et de l'État. De fait, le Concordat est aboli. Cette loi régit encore aujourd'hui les rapports entre les cultes et l'État.

Dans le cas de la France, la monarchie française est insupportable au regard du pape. Les souverains font tout pour que l'État se détache de la tutelle religieuse, non seulement les souverains mais la vie sociale toute entière. La vie sociale s'organise de plus en plus sous la direction des hommes. L'intervention du clergé, progressivement, très lentement sous l'Ancien Régime, recule.

Kantorovitz, historien allemand, a bien expliqué que les Français, en guillotinant le roi, ont brisé ce qui faisait lien social entre les sujets de la monarchie française. Kantorovitz explique que depuis le Moyen Âge dans toutes les monarchies européennes, le roi a deux corps : un corps mortel mais aussi un corps mystique. Le roi représente le lien entre les hommes dans une nation qui n'a pas encore conscience d'elle-même. En supprimant le roi, la Révolution française crée un vide extraordinaire, dont elle a plus ou moins conscience.

### **Comment relier les Français les uns aux autres ?**

La Révolution a tenté plusieurs solutions qui ont toutes échoué mais qui vont laisser des traces. La Révolution a trouvé ces solutions chez les philosophes du siècle des Lumières, et en particulier à la fin du « contrat social » de Jean-Jacques Rousseau.

Pour lier les hommes les uns aux autres, celui-ci proposait ce qu'il appelait une religion civile – ce que la religion catholique ne peut pas accepter : la croyance à une divinité sans autre précision. Les révolutionnaires ont tenté le système de la religion civile. Des républicains jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle auront cette tentation d'inventer une religion civile. Cela ne marchera pas.

La tentative des révolutionnaires est jalonnée par la constitution civile du clergé, le culte de la Raison, le culte de l'Être suprême. Même en 1795, les révolutionnaires tentent une séparation des Églises et de l'État.

Bonaparte revient en arrière. Bonaparte, dès le Consulat, est conscient du problème du lien social. Pour maintenir le peuple dans l'ordre, il faut que le peuple ait une morale. Portalis sera le conseiller de Bonaparte pour cette question-là.

La loi que le gouvernement fait, explique Portalis, ne peut pas tout régler. La loi ne règle pas la question de savoir si on a envie d'être voleur ou pas voleur, moral ou immoral. Heureusement, il y a la religion. Mais c'est l'idée de la religion gendarme.

Et voilà pourquoi Bonaparte, en 1801, fait voter le Concordat avec cet argument-là. C'est un traité qui reste en vigueur jusqu'en 1905. C'est un traité entre l'État français et le pape, un traité qui donne des avantages à l'Église mais pas trop.

Le catholicisme est reconnu comme religion de la majorité des Français et pas du tout comme religion de l'État. Le clergé sera payé ; les postes les plus élevés du clergé sont pourvus par décision du gouvernement. En particulier, c'est le gouvernement qui choisit les évêques et les curés doyens, le pape étant prié de donner les pouvoirs religieux aux évêques. Le person-

nel ecclésiastique a un statut proche des fonctionnaires (on dit d'ailleurs fonctionnaires ecclésiastiques) avec la possibilité de perdre leur traitement s'ils se comportent mal, s'ils n'appliquent pas les règles très méticuleuses que Bonaparte a fixées dans un ensemble de décrets qu'on appelle les articles organiques, très contraignants pour le clergé, lui interdisant par exemple de quitter la France sans l'autorisation du gouvernement. Donc des articles très contraignants, mais en échange de cela, l'Église se trouve une place, une place qui est croissante sous le régime de la Restauration, surtout dans les années 1820.

Cependant Bonaparte n'a pas totalement rompu avec la politique de laïcisation, de sécularisation de la Révolution, en particulier pour ce qui est de la vie quotidienne des gens : on a maintenu l'état civil. Avant la Révolution, il n'y avait pas d'état civil, ce qui veut dire qu'on n'existait pas si on n'avait pas été baptisé. Désormais, il y a une distinction entre le baptême et l'enregistrement à la mairie. Bonaparte a maintenu le divorce, ce qui allait complètement à l'encontre de ce que souhaitait l'Église qui d'ailleurs obtiendra un retour en arrière sous la Restauration. Bonaparte a maintenu la suppression des privilèges du clergé que la Révolution avait décidée. En particulier les biens de l'Église depuis 1789 sont biens de la Nation. Les bâtiments sont biens de la Nation, ce qui explique que dans l'immense majorité des communes, les églises, si ce sont des églises un peu anciennes, sont propriétés communales, la Nation les ayant transférées en 1905 aux communes et les cathédrales étant gardées par l'État.

Quand la France, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, a 38,8 millions d'habitants, elle a 38 millions de catholiques, 700 000 protestants, 75 000 juifs et quelques milliers de personnes qui ne sont pas classées. C'est l'Église catholique qui se trouve concernée. Or, au cours des années 1860-1870, la tension entre l'Église et les républicains, encore minoritaires dans les années 70, est devenue très forte, ce qui va préparer l'émergence de la laïcité.

### **Pourquoi la tension est-elle devenue très forte ?**

En fait, les républicains sont battus par Louis-Napoléon Bonaparte qui a réussi à se faire élire président de la République d'abord, à faire un coup d'État le 2 décembre 1851, à faire proclamer l'Empire en 1852 et par conséquent à abolir la République. Les chefs républicains ont été exilés, et ceux-ci, qui n'avaient rien contre la religion catholique, ne pardonneront pas au clergé de s'être rallié massivement à Louis-Napoléon Bonaparte, d'avoir tout fait pour son élection. Par conséquent, pour les républicains, c'est l'Église qui a détourné le vote populaire de l'idée républicaine au bénéfice d'un régime dictatorial, le régime bonapartiste de Napoléon III. De sorte qu'au cours des années 1860, il y a une espèce de réveil de ce monde républicain, de ceux qui n'acceptent pas que l'Église catholique ait une place prépondérante.

Sous le Second Empire, Napoléon III crée l'évêché de Laval. C'est une forme de « gentillesse » faite aux catholiques de la Mayenne qui n'avaient pas d'évêché.

Une minorité de Français va concevoir l'idée de laïcité avant même que le mot n'existe. Quelle est cette minorité ? Le critique littéraire Sainte-Beuve a donné une bonne définition. Très conservateur, Napoléon III l'avait nommé au Sénat. Un jour, très agacé de voir des sénateurs qu'il trouve trop apathiques, il leur dit : « *Vous oubliez qu'il y a un grand diocèse, un diocèse autre que les diocèses des évêques, qui s'étend par toute la France, qui comprend des esprits émancipés à divers degrés, mais tous d'accord sur le point qu'il ait besoin avant tout d'être affranchi d'une autorité absolue et d'une soumission aveugle, un diocèse immense qui compte par milliers des déistes, des spiritualistes, des panthéistes, des positivistes, des sceptiques et des chercheurs de toute sorte. Ce diocèse n'a pas de chef autorisé à parler en son nom mais chaque membre a ce devoir quand le devoir s'en présente* ».

Cela veut dire qu'il s'était développé dans tout le pays, par le détachement de l'Église catholique, le refus d'obéir à l'Église. Or cette minorité, le « grand diocèse » de Sainte-Beuve, a trouvé le moyen de convaincre des catholiques qui ne s'expriment pas mais qui votent, qui sont des catholiques bleus par opposition à ceux qui sont blancs (qui ont la nostalgie de la monarchie). Les bleus sont les anti-Chouans hostiles à la domination du clergé. C'est ce qu'on appelle le cléricisme. Une partie des catholiques ne supportent pas que le clergé se mêle de leur dire comment voter, ce qu'il a fait pendant longtemps. Et ces mêmes catholiques ne supportent pas que le clergé se mêle de leur vie familiale (pour le clergé c'est important, il a été formé dans une certaine conception de la morale).

## Le Syllabus de Pie IX

La tension entre les prêtres et les catholiques bleus devient d'autant plus forte que, dans les années 1870, il y a un désaccord idéologique total entre les milieux émancipés et le clergé. Dans les années 1860, Pie IX est pape, il considère que tous les malheurs du monde moderne viennent de la Révolution française et de l'esprit révolutionnaire qui se prolonge en Europe à travers des idées comme le libéralisme et le socialisme. Pie IX considère qu'attacher davantage d'importance à la science qu'à ce qui est écrit dans la Bible, est scandaleux ; et il considère que toute idée selon laquelle l'Église devrait se réconcilier avec le monde moderne, est une erreur. Pie IX exprime cela très solennellement dans l'encyclique de 1864 et donne le catalogue des erreurs modernes qu'on appelle le Syllabus.

Le Syllabus est la condamnation de tout ce qui est moderne. C'est la réaffirmation de la nécessité de construire une chrétienté. Le Syllabus va à l'encontre de ce que les esprits émancipés sont en train de développer, de faire connaître, car c'est au même moment qu'Ernest Renan écrit la vie de Jésus, tout de suite mise à l'index puisque Renan se contente de dire que Jésus est un homme admirable ; mais quand il a dit cela, il n'y a plus de Dieu.

Dans le même temps, une jeune Nantaise, Clémence Royer, lance en France la traduction de *L'origine des*

*espèces*, de Charles Darwin. Cet ouvrage, aujourd'hui célèbre, fut condamné partout. Selon celui-ci, les espèces, y compris l'espèce humaine, auraient évolué au cours des millions d'années qui nous séparent de l'origine du monde. Du même coup, la science est perçue par Rome comme allant complètement à l'encontre de l'enseignement de la Bible. Le clergé français fait désormais très attention à ce qui se fait à Rome. Avant la Révolution française, le clergé français était très gallican, les évêques devaient obéir davantage au roi qu'au pape. L'ultramontanisme a remplacé le gallicanisme. Les ultramontains regardent au-delà des Alpes. L'esprit du Syllabus est en opposition totale avec la pensée émancipée qui va devenir républicaine.

## Deux conceptions du but de la vie

Etienne Vachelot affirme : « *Il y a incompatibilité totale entre la démocratie et l'Église* ». Pour Vachelot, le catholicisme engendre l'autorité, l'intolérance, l'immobilisme :

- l'autorité, alors que les esprits émancipés veulent être libres ;
- l'intolérance, alors que les démocraties veulent la tolérance ;
- l'immobilisme, alors que les républicains souhaitent que l'on soit actif dans la société.

Vachelot n'accepte même plus l'idée de Napoléon selon laquelle la religion est utile pour calmer les gens. Vachelot soutient que la religion est nocive. Cette idée de la nocivité de la religion qui serait un frein à tout progrès humain, va se répandre de plus en plus. En France, être républicain, ce n'est pas seulement être hostile à un pouvoir monarchique, mais c'est avoir une certaine position originale sur le but de la vie terrestre et sur les valeurs qui fondent cette vie terrestre.

Pour les catholiques, selon le Syllabus, la vie est une vallée de larmes. Il faut accepter tous les malheurs de la vie, l'essentiel étant de préparer sa vie éternelle. Alors que pour les républicains, il faut essayer de rendre la vie sur terre aussi juste que possible, avec le plus de liberté possible, avec le plus de progrès possible. Ces deux conceptions du but de la vie sont totalement opposées.

Les républicains en 1869 en arrivent à proposer, dans le « programme de Belleville », la séparation des Églises et de l'État. Ce divorce va devenir dramatique pour l'Église dans les années 1870 à cause d'une différence d'analyse des drames de 1870.

Pour les catholiques, 1870 c'est l'année où le pape perd ses États définitivement. 1870, c'est Sedan, la défaite de la France. 1870, c'est la Commune. Pour les catholiques, la fin des États du pape, c'est le triomphe de Satan. Sedan, c'est la punition de Dieu à l'encontre de Napoléon III qui a lâché le pape. La Commune de Paris, c'est la punition de Dieu contre Paris, perçue comme Sodome, la ville de tous les vices. Les catholiques, selon le Syllabus, attendent deux miracles : le retour du pape à la tête de ses États et une restauration en France de la monarchie (le comte de Chambord devenant Henri V). Pour obtenir

de Dieu ce double miracle, les catholiques des années 1870 développent une pratique religieuse que les historiens appellent un véritable populisme chrétien et qui s'exprime par les pèlerinages. Le clergé encourage les formes extérieures du culte comme, par exemple, les médailles.

### **L'impact de l'enseignement**

Le clergé est plus nombreux que jamais. Les congréganistes dominent les écoles, les hôpitaux. Les œuvres sont tenues par des catholiques qui sont toujours des royalistes. « *Le cléricalisme, voilà l'ennemi !* » entend-on en 1873. Cela peut conduire à des positions irrégieuses très marquées. C'est l'époque où les sociétés de libre pensée se développent, et elles réclament la séparation des Églises et de l'État. C'est l'époque où la Ligue de l'enseignement créée par Jean Macé pour le développement d'un enseignement public et laïque, connaît un prestige extraordinaire. En 1871, la Ligue de l'enseignement recueille 1,3 million de signatures pour une pétition. Il faut rappeler que depuis la loi Guizot et la loi Falloux, l'Église a un rôle énorme dans l'enseignement public : elle peut le contrôler car les instituteurs et les institutrices sont souvent des congréganistes. Il y a un enseignement privé catholique qui est tenu par des congréganistes de sorte que les congréganistes sont dans le public et dans le privé, le privé n'étant pas encore très développé.

Or les congréganistes de l'enseignement privé ont tendance à faire de « bons chrétiens ». L'essentiel est la formation religieuse. L'enseignement effectif n'est donné par les catholiques qu'au niveau de l'enseignement secondaire pour les futurs cadres de la Nation. Le peuple n'a pas besoin d'en savoir trop. D'ailleurs, il ne serait pas obéissant s'il en savait trop. De sorte que le niveau de l'enseignement primaire est très religieux. Il y a très peu d'instituteurs normaliens à cette époque.

Voilà pourquoi les républicains considèrent que la première chose à faire c'est sans doute de s'attaquer au problème de l'enseignement, et c'est pourquoi la laïcité va commencer par l'enseignement.

### **Les républicains arrivent au pouvoir**

Jules Ferry et ses amis arrivent au pouvoir en 1879. C'est l'année où les républicains gagnent toutes les élections, occupent tous les pouvoirs et ne les lâcheront plus. Le suffrage universel, à tous les scrutins, leur donne toujours la majorité alors que l'Église continue à espérer que le suffrage universel, comme il l'avait fait en 1851, veuille bien rendre à l'Église son ancien prestige.

Quand les républicains arrivent au pouvoir, leur première grande préoccupation est l'enseignement. Pour que la République reste au pouvoir, ils ont la conviction qu'il faut que les jeunes hommes, d'abord, puissent voter librement le jour où ils seront majeurs. Il faut que les jeunes aient été formés avec un esprit critique y compris par rapport à l'autorité des prêtres. Donc il faut une école laïque, une école où les prêtres n'aient pas le dernier mot (c'est le souvenir de l'échec

du suffrage universel devant Napoléon III). Si les électeurs ne sont pas émancipés, ils voteront comme leur curé leur dira de voter. Donc, il faut faire attention à la formation des garçons qui sont les seuls électeurs. Mais il faut aussi faire attention à la formation des filles. Jules Ferry a une phrase magnifique, en 1870, alors que Napoléon n'est pas encore tombé : « *Celui qui tient la femme, celui-là tient tout* ». S'il tient tout, c'est parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari. C'est pour cela que l'Église veut retenir la femme et c'est pour cela que la démocratie la lui enlève pour assurer sa survie. Et cela explique que les premières lois de Jules Ferry porteront sur l'ouverture des écoles normales de filles pour former des institutrices. Une école normale supérieure s'ouvrira à Sèvres.

Du point de vue de la société, les républicains estiment que la domination cléricale est nuisible à l'unité nationale car cela développe deux jeunesses qui éventuellement se bagarrent. Jusqu'en 1914, c'est une obsession pour les républicains qui sont au pouvoir. C'est la peur qu'en cas de guerre les jeunes hommes n'acceptent pas la mobilisation générale. Cela ne va pas se produire du tout, mais il y a la peur qu'on ne réussisse pas à maintenir l'unité patriotique ; la peur que les officiers supérieurs dans l'armée de terre, dans la marine, formés en majorité dans des collèges catholiques, fassent des coups d'État ; la peur qu'ils n'obéissent pas aux lois de la République. Toute chose qu'à la grande surprise du monde, car le monde s'attendait à ce que la France éclate en morceaux en 1914, ne se produira pas. Même les congréganistes expulsés de France rentreront en France pour faire leur service militaire, pour accepter la mobilisation. Ce dont on leur saura gré en 1918 en mettant sous le boisseau les lois anticléricales. Mais il faut attendre la guerre de 1914 pour voir que le risque finalement n'existe plus.

Jusque là il y a donc du côté républicain toute une série d'angoisses : angoisse sur l'avenir de la République, l'avenir de la patrie, l'avenir de la société... Et cela permet de comprendre les lois des années 1880.

### **Jules Ferry : une politique de responsabilité**

Jules Ferry arrivé au pouvoir, fait voter en 1881-1882, une série de lois qui instaurent l'école gratuite, laïque et obligatoire, mais ne supprime pas l'école privée. Jules Ferry est beaucoup plus modéré que les catholiques ne le diront, mais il ne croit ni à Dieu ni au diable : « *Je suis, dit-il, bien obligé de prendre les électeurs comme ils sont et de respecter leur croyance* ».

Jules Ferry va faire une politique de responsabilité par opposition à une politique de conviction. Être responsable, c'est prendre le peuple comme il est et marcher graduellement avec lui, le suivre, le guider bien sûr, mais pas trop vite pour ne pas provoquer la guerre civile. Et voilà pourquoi il n'abolit pas l'école privée. Il utilise très peu le mot laïcité, il prend des mesures prudentes, il désavoue ceux qui décrochent les crucifix en public en leur disant : « *Mais non, profitez des vacances et au besoin attendez l'année suivante* ». Et

quand il est conduit à un peu de brutalité, c'est presque malgré lui. Le cas le plus célèbre, en 1880, c'est l'expulsion des jésuites. C'est le résultat d'une manœuvre des catholiques ultramontains qui ont pensé qu'en obligeant Jules Ferry à expulser les jésuites, on allait révolter la France. La France certes a crié, mais les jésuites sont partis, et cela n'a pas mis la France à feu et à sang. Cela a laissé un mauvais souvenir chez les catholiques, mais cela n'a pas retourné le corps électoral.

Jules Ferry a une politique assez prudente, en particulier sur la question la plus délicate : s'il y a une école publique, obligatoire et laïque, sans cours de catéchisme à l'école, quelle est la morale qu'on va enseigner aux enfants ? C'est une question perpétuelle. Comment va-t-on moralement entretenir le lien social, préparer les enfants à se comporter correctement dans la société, en se fondant sur quoi ?

Jules Simon qui était un républicain très modéré, proposait qu'on écrive quand même dans les programmes les devoirs envers Dieu. Et Jules Ferry a eu cette réponse : « *On ne met pas Dieu aux voix* ». Au Palais Bourbon, on ne va pas voter pour ou contre Dieu. Mais Jules Simon insiste et Jules Ferry, pas très à l'aise, dit : « *On parlera de Dieu dans les circulaires d'application mais pas dans la loi* ». Et on a laissé le nom de Dieu dans les circulaires jusqu'en 1923. À la question concernant la morale, Jules Ferry avait eu cette réponse : « *Quelle morale va-t-on enseigner ? C'est très simple, la vieille morale de nos pères* ». Cela ne va pas très loin et revient à dire : la morale des Français catholiques. C'est quand même un petit aveu de faiblesse des républicains qui ne savent pas comment faire. Il y aura une deuxième étape : l'enseignement religieux n'a plus lieu à l'école, le jeudi est instauré pour que le catéchisme puisse se dérouler à l'église et l'instituteur n'a plus aucun rôle dans ce domaine.

En 1886 le personnel enseignant est laïcisé. Progressivement les enseignants du public seront des laïcs. Les Frères ont un délai de cinq ans pour partir. La loi de 1904 chassera les enseignants religieux.

## **Vers la séparation des Églises et de l'État**

Au milieu de ces lois laïques sur l'école, il y a toute une série d'autres lois à caractère laïque. On décroche les crucifix des écoles, des mairies, des tribunaux, des hôpitaux, mais tout cela se fait avec prudence. On interdit les signes religieux à l'entrée du cimetière. On rétablit le divorce... On aurait pu en rester là et, dans ce cas, la France serait dans une position à peu près voisine de celle de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie. L'État n'est pas religieux, le service public se dispense de tout signe religieux et d'enseignement religieux, mais la religion a quand même une place dans l'espace public.

Pourquoi ne va-t-on pas en rester là ? Il faut prendre en compte un double mouvement dans les années 1890, et on approche de 1905, qui sera un point culminant de ces années-là. Il faut prendre en compte l'aggravation entre les deux camps : les catholiques,

selon le Syllabus, et les républicains de plus en plus irréguliers, à tel point que c'est la base qui poussera les dirigeants politiques au-delà de ce qu'eux-mêmes auraient souhaité. Les ministres n'ont jamais souhaité la séparation des Églises et de l'État, ils avaient un peu le vertige : qu'est-ce que cela allait donner ?

Pendant quelques années, on a pu croire que les catholiques allaient manifester une attitude plus souple, du fait de l'arrivée d'un nouveau pape en 1878. Léon XIII a été très longtemps présenté comme le contraire de Pie IX. D'une certaine façon, oui, mais en doctrine, non. Léon XIII pense qu'il faut être réaliste. Être réaliste, c'est constater dans les années 1890 que cela fait vingt ans que la République existe en France. Elle n'avait jamais duré aussi longtemps et l'électeur continue à voter pour elle. Il n'y a aucune chance de rétablir un roi.

Raisonnement intelligent de Léon XIII : les catholiques français, au lieu de faire de l'opposition à la République, feraient mieux de l'accepter, de se rallier à elle. Se rallier à la République, c'est se faire élire député, sénateur, entrer si possible dans la majorité avec des républicains modérés. Accepter la République, c'est participer à des gouvernements, et si les catholiques entraînent dans la République, ils pourraient corriger ces lois anti-laïques dans ce qu'elles ont de plus cruel.

Tous les catholiques français n'acceptent pas le ralliement ; même du côté républicain on n'y croit pas. Le pape répète avec force que tout pouvoir vient de Dieu. Et le pape explique que bien sûr une assemblée doit voter les lois mais en tenant compte des exigences de Dieu qui sont exprimées par l'Église. Ce n'est pas du tout l'esprit de la démocratie. Le ralliement est mal vu du côté républicain et n'est pas bien accepté du côté des catholiques selon le Syllabus. Des maladresses sont le fait de catholiques qui prennent position publiquement.

L'Église de France est presque toute entière contre Dreyfus, les catholiques passent pour anti-dreyfusards. L'antisémitisme bat son plein dans le journal *La Croix*.

Le Père Didon, lors d'une distribution des prix avec un parterre plein d'officiers supérieurs, s'exprime ainsi : « *Il faut dénoncer l'intellectualisme qui fait dédaigner la force ; il faut s'armer, imposer la justice. La force armée ainsi employée devient énergie bienveillante* ». À un moment où les républicains craignent que les généraux fassent un coup d'État pour imposer leur vue sur la question de Dreyfus, contre la majorité de l'opinion républicaine qui défend Dreyfus, ce discours est un appel au coup d'État.

Au même moment, en 1900, le maire du Kremlin-Bicêtre publie un arrêté municipal interdisant le port de la soutane sur le territoire de la commune. Les loges maçonniques, depuis 1877, ont décidé qu'il n'était plus obligatoire de croire à Dieu ni de croire à l'immortalité de l'âme. Les prises de position très anti-cléricales se multiplient aussi dans la toute jeune Ligue des droits de l'homme à travers les consignes données par les jeunes universités populaires, l'une des plus célèbres étant celle de Laval. Des mouvements de jeunesse réunis dans les patronages

laïques écrivent dans leur manifeste en 1902 : le christianisme est l'ennemi de toute vie, de tout progrès.

Les deux thèmes autour desquels l'hostilité à l'Église se focalise, sont :

– La lutte contre les congrégations et surtout les congrégations masculines. Elles n'avaient pas été concernées par le Concordat. Elles ont eu des ennuis en 1880, elles sont revenues en France et vivent généralement très bien grâce aux legs. Elles sont dans une situation juridique très instable. Elles sont dans des situations de fait, sans statut aucun, et elles dominent l'enseignement privé et la formation des cadres supérieurs surtout assurée par les jésuites. D'où une espèce de haine contre les congrégations.

– L'autre thème, c'est l'idée de séparation des Églises et de l'État ; de plus en plus d'élus au Palais Bourbon réclament chaque année, quand on vote le budget, la séparation des Églises et de l'État.

### **Les députés s'occupent de la séparation**

En 1899, Waldeck-Rousseau arrive au gouvernement. Il met un terme à l'affaire Dreyfus et essaie de faire triompher l'idée républicaine par dessus tous les troubles qui divisent les Français. Waldeck-Rousseau estime qu'il faut donner un statut juridique aux congrégations. C'est lui qui rédige la loi de 1901 sur les associations, et qui introduit dans cette loi un chapitre consacré aux congrégations. On va les placer sous un régime juridique de forme associative. Mais comme on se méfie d'elles, cela ne va pas être des associations qui peuvent faire ce qu'elles veulent. Elles auront un régime spécial, soumises à autorisation par la loi et à autorisation par décret pour l'ouverture d'un nouveau monastère, par exemple.

Le successeur de Waldeck-Rousseau est Émile Combes. C'est un ancien séminariste complètement détaché de la religion, docteur en médecine. Il est très hostile à l'Église et fait rejeter toutes les demandes d'autorisation des congrégations. On ne garde que celles qui sont utiles. Pour les congrégations enseignantes, l'autorisation est refusée. Les chartreux sont expulsés.

Cette bagarre autour des congrégations a continué à surexciter les deux camps, les catholiques se mobilisant pour défendre les congréganistes, et les Républicains obtenant de Combes la loi de 1904 qui interdit à tout congréganiste d'enseigner même dans le privé. La tension entre les deux camps fait alors monter à un niveau très élevé la revendication de la séparation.

Quelques incidents dans l'année 1904 vont accélérer la préparation de la séparation. L'évêque de Laval est

convoqué par le Saint-Office, à Rome, pour s'expliquer sur des détails de sa vie privée. Combes interdit à l'évêque de s'y rendre. Mais l'évêque y va quand même. Combes furieux rappelle le chargé de mission à Rome et c'est la rupture totale des relations diplomatiques entre la France et le Vatican. Pendant des années, la France n'a plus aucun contact avec le pape. Le nonce est parti et l'ambassadeur de France à Rome, M. Chaudron de Courcel, est revenu à Paris.

Combes, ayant rompu les relations diplomatiques, décide in extremis de se rallier à l'idée de séparation, mais il a des ennuis avec ses amis politiques. Il quitte le gouvernement en janvier 1905. Ce n'est pas Combes qui a fait la séparation, mais un autre gouvernement, celui de Rouvier. En fait, ce qui intéresse Rouvier, ce sont les finances nationales. Il va laisser les députés s'occuper de la séparation.

Les radicaux renouvelés en 1902 sont arrivés en force. Ils ont presque tous inscrit la séparation dans leur programme. Ils mettent en place une commission dès 1903. Fernand Buisson, ancien collaborateur de Jules Ferry, se retrouve à la tête de leur commission. Cette commission choisit comme rapporteur un jeune député, Aristide Briand, qui va se révéler très efficace. À ce moment-là, en 1904, il y a deux grandes façons possibles de concevoir la séparation : ou bien on démolit complètement l'Église catholique (c'est ce que voulaient beaucoup de députés) ; ou bien on essaie de faire entrer l'Église catholique dans le régime démocratique en l'organisant comme les associations. Avec un problème : l'Église catholique n'est pas démocratique. Deux sortes de projets sont déposés et le débat va durer plusieurs mois en 1905 à la Chambre des députés, puis au Sénat, pour aboutir à la loi du 2 décembre 1905.

Un contre-projet veut démolir l'Église. C'est simple, il s'agirait de donner les bâtiments d'Église qui sont biens nationaux, aux communes pour qu'elles en fassent des bibliothèques, des salles de spectacle, des lieux de vie sociale.

Mais Aristide Briand leur dit non : « *On va au-devant de la guerre civile si vous faites ça* ». Il réussit à faire voter les deux premiers articles qui sont les plus célèbres aujourd'hui encore :

– Article premier : La République assure la liberté de conscience, elle garantit le libre exercice des cultes.

– Article deux : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

C'est l'abolition du Concordat. On utilise le mot culte, jamais le mot Église. Le pape Pie X publie une encyclique pour condamner la loi de séparation...

Michel Denis a publié :

– Michel Denis, *L'Église et la République en Mayenne (1896-1906)*. Paris : librairie C. Klincksieck, s.d.

– Michel Denis, *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*. Paris : librairie C. Klincksieck, 1977.

Pour en savoir plus :

– Jean Bauberot, *Histoire de la laïcité en France*. Paris, Presses universitaires de France (coll. « Que sais-je ? », n°3571), 2003.